COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 19 Décembre 2017 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

<u>Présents</u>: Mme CATHERINE. Mrs BIASI. BOUISSIERE. CAGNATI. CUNY. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK.

Absents: Mme LABIGOU.

Mme CANO-HERNANDEZ a donné pouvoir à M. STUYK.

M. LORENZATO a donné pouvoir à M. DECOURTY.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Résidence Autonomie Bellevue :

M. le Maire rappelle la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017, la commune de Monclar sera donc gestionnaire de la résidence à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. le Maire fait part à l'assemblée de son entretien du 14 décembre, accompagné de M. Bouissière, avec M. le Directeur Général d'Habitalys. Un avenant à la convention de location du 14/10/2013 a été élaboré en tenant compte que la Commune de Monclar sera substituée au CCAS au 01/01/2018 et que les conditions de résiliation du bail ont été assouplies avec un délai de préavis ramené à 6 mois.

M. le Maire précise encore une fois que la situation de la résidence reste très préoccupante aussi la possibilité d'intégrer la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Santé Mentale » en partenariat avec le Foyer Mont Clair évoqué lors du précédent conseil est maintenue suite à une rencontre avec M. Stuyk, M. Bouissière, M. le Directeur de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), Mme Roy, Directrice du Foyer Mont Clair.

Mme Roy se charge d'établir un diagnostic des maisons de retraite « public et privé » sur notre territoire.

Rythme Scolaire Rentrée 2018:

Après l'exposé de M. le Maire concernant la parution du décret du 27 juin 2017 du ministre de l'éducation nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal de Monclar décide de demander au directeur académique des services de l'éducation nationale, d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2018.

Le conseil d'école a également donné un avis favorable à cette organisation à la majorité.

Les horaires proposés sont :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 9h00-12h00 et 13h30-16h30.

Le conseil municipal de Monclar valide cette organisation et ces horaires pour la rentrée 2018.

PLUI:

Suite à une rencontre avec M. Charruyer du cabinet d'études URBA2D chargé de l'élaboration du PLUI, M. le Maire informe l'assemblée des dernières modifications sur le territoire communal.



- Zones enlevées de la construction (décision des services de l'état) :
 - ① le long de la propriété de M. ORLIAC sur une largeur d'environ 30 mètres.
 - 2) Zone artisanale lieu-dit Le Magre (le montant des infrastructures à financer par le Département pour une sortie sur la RD 113 est trop élevé).
- Zones maintenues à la construction :
 - (3) La zone est transformée en zone AUCO (artisanat, commerces...).
 - 4 La zone de loisirs est agrandie :
 - a) le long des terrains appartenant à la SCI Les Jardins de Gascogne,
 - b) en dessous du lieu-dit Peyroux.
 - (5) Le conseil municipal donne son accord pour la création du city stade en contrebas du centre de loisirs.

M. le Maire informe que la SCI Les Jardins de Gascogne a déposé un CU Opérationnel sur l'ensemble de l'ancien projet EHPAD pour la construction d'un lotissement. Le conseil municipal n'est pas favorable à ce projet estimant que la salle des fêtes à proximité d'un lotissement créera des nuisances sonores.

Programme chemins 2017/2018:

M. Jugie fait le point sur les travaux réalisés sur les chemins communaux et soumet au conseil municipal le programme pour 2018.

CHEMINS			
	2016	2017	2018
Budget	25 655.00	15 000.00	15 000.00
	Réalisé	Réalisé	Proposé
Commune : calcaire 20m3	720.00	720.00	
Commune : enrobé 5 T	600.00	600.00	
Terrassement Parking à côté de l'école	6 648.00		
CR Prélats	5 076.50	3 896.20	
CR Choisy [1 ^{ère} partie 230 m2] goudronnage	1 339.20		
CR Choisy [2 ^{ème} partie 390 m2]	657.00		
CR Poustan 700 m2		2 190.00	
CR Latrenne 280 m2	1 748.00		
CR Trouillès 135 m2	982.20		
CR Douzon 90 m2	552.60		
CR Moulin du Magre 1080 m2	4 315.68		
CR Marcillac		2 441.40	
CR Moulin Cornier (Corralès)		1 128.60	
Total	22 639.18	10 976.20	
Reste à réaliser	3 015.82	4 023.80	
CD Drange va (Deute/man)			2 (00 00
CR Brengous (Bertolaso)			2 688.00
CR Fonpeyrade (Derrien)			4 045.44
CR La Paoure			1 007.40
Côte St Jean : bi-couche			11 629.80
Place des Amours – centre-ville			5 546.40
Commune : Calcaire 0/20 20 m3			810.00
Commune : Enrobé 2.5 T			
Total proposé			25 727.04

Le montant du programme 2018 dépasse le montant du budget annuel alloué (15 000 €) pour la réfection des chemins aussi M. Jugie explique que des accords (participations...) vont devoir être trouvés avec les riverains ou tout ne pourra pas être engagé.

Adressage « Côte St Jean »:

L'étendue de certains lieux-dits dont l'accès se fait par des voies différentes occasionne des problèmes de distribution (courrier, livraison...) à certains foyers mal répertoriés.

Exemple : les habitations du lieu-dit Bellevue sont desservies certaines par la RD 113, d'autres par la rue Pierre Mendes-France ou encore par la côte St Jean.

M. le Maire expose qu'il va être nécessaire de réaliser l'adressage normalisé de la commune car il conditionne le bon exercice des missions de service public et l'efficacité des activités du secteur marchand. De plus dans le cadre du déploiement de la fibre, la réalisation complète de l'adressage normalisé va être nécessaire aussi M. le Maire propose d'inclure le nouvel adressage des immeubles dont l'accès se fait par la côte St Jean dans le projet plutôt que de le réaliser indépendamment afin que la même méthode soit utilisée sur l'ensemble du territoire communal.

Motion « solidarité avec le Conseil Départemental pour la survie de la ruralité » :

M. le Maire fait part d'un courrier reçu du Conseil Départemental co-signé par l'Amicale des Maires et l'association des Maires de Ruraux de France (section Lot-et-Garonne) soumettant aux conseils municipaux une motion de solidarité pour la survie de la ruralité.

Le déséquilibre entre les territoires s'accentue..., les collectivités locales évoluent depuis plusieurs années dans un environnement institutionnel et financier particulièrement contraignant (baisse des dotations, désengagements de l'État, transferts de compétence...)

Le conseil municipal de Monclar affirme sa solidarité avec la motion du Conseil Départemental et demande à l'État de prendre en compte la réalité de la situation des départements ruraux.

Motion « défense du service public de santé du Villeneuvois » :

Le pôle de santé du Villeneuvois se situe au centre d'un bassin de vie de plus de 100 000 habitants et offre une proximité essentielle sur un territoire déjà gravement sinistré en matière sanitaire (pénurie de médecins, offre de soins...).

Le groupe de coopération sanitaire (GCS) qui voit la coexistence d'une structure publique (hôpital Saint-Cyr) et d'une structure privée (clinique de Villeneuve) permet au pôle de santé de fournir des prestations satisfaisantes pour ses usagers.

L'annonce de la vente de la clinique par le groupe ELSAN met aujourd'hui en danger l'existence même du pôle de santé du Villeneuvois, et donc de l'hôpital.

Face à ces inquiétudes et aux menaces qui pèsent sur le service public de santé, le Conseil Municipal de Monclar :

- Affirme que le Pôle de santé constitue un équipement de proximité essentiel pour répondre aux besoins de notre bassin de vie ;
- Demande, dans le cas où il n'y aurait pas de repreneur, que soit étudiée la reprise des activités de la clinique par l'hôpital, afin de maintenir et de développer le pôle de santé;
- Demande que les projets de l'ARS concernant l'avenir du Pôle de Santé soient rendus publics et fassent l'objet d'un débat avec la population et les professionnels de santé ;
- Apporte son soutien à la communauté soignante et à toutes celles et ceux qui se mobilisent pour défendre l'offre de santé sur notre territoire.

Informations diverses:

Stationnement alterné:

M. CAGNATI demande si le stationnement rue de Marmande sera alterné annuellement comme cela l'était auparavant maintenant que les travaux d'aménagement de bourg étaient achevés.

Après débat, l'assemblée décide de reporter la décision estimant qu'elle ne peut être prise sans étude sur le terrain. La commission voirie se rendra sur place au cours du mois de janvier.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Page 4/4